



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

**AUJOURD'HUI, 14 JUIN 2019,
NOUS, TRAVAILLEUSES PRECARISÉES,
DEMANDONS NOTRE DROIT
À UN TRAVAIL DIGNE**



SOMMAIRE

<u>Nous, travailleuses précarisées</u>	3
<u>Contre la discrimination des femmes* âgées</u>	4
<u>Pour la reconnaissance des spécificités du travail de soins</u>	5
<u>Contre les pratiques discriminatoires du chômage</u>	6
<u>Pour la reconnaissance des travailleuses* sans-papiers ou immigrées</u>	7
<u>Pour un système féministe de garde d'enfants</u>	8
<u>Pour des revenus suffisants, la diminution du temps de travail et la création d'emplois socialement utiles</u>	9
<u>Qui sommes-nous ?</u>	10

NOUS, TRAVAILLEUSES PRÉCARISÉES

EN CETTE JOURNÉE DE LUTTE, NOUS SOUHAITONS DÉNONCER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES NOUS SOMMES CONTRAINTES DE VIVRE, PARCE QUE NOUS NE SOMMES PAS RECONNUES COMME TRAVAILLEUSES* À PART ENTIÈRE.

Femmes* âgées, travailleuses, chômeuses, sans papiers ou immigrées, chargées d'enfants, du ménage, des soins de nos proches, nous vivons toutes, quelle que soit notre situation personnelle, professionnelle, sociale ou familiale, des discriminations qui souvent s'accroissent les unes aux autres.

NOUS EN AVONS ASSEZ !

Nous méritons mieux, nous voulons mieux.

Nous sommes nombreuses, nous sommes solidaires et nous sommes déterminées.

TRAVAILLEUSES

Nous demandons la reconnaissance de la valeur de notre travail, par le salaire et par l'application de la loi sur le travail et de la loi sur l'égalité.

RETRAITÉES ET FEMMES* ÂGÉES

Nous demandons la fin des discriminations liées à notre âge et nous voulons être protégées de la pauvreté.

SANS EMPLOI

Nous demandons une insertion professionnelle qui nous corresponde, libre de tout racisme et de tout sexisme, et la création d'emplois.

MIGRANTES

Nous demandons des permis stables, une reconnaissance de nos qualifications et des possibilités professionnelles.

EN CHARGE D'ENFANTS

Nous demandons que tout soit mis en oeuvre pour que le système de garde d'enfants n'exploite plus aucune femme.

TOUTES

Nous demandons des revenus dignes, la diminution du temps de travail sans diminution de salaire et la création d'emplois utiles à l'avenir et au fonctionnement de la société.

**AUJOURD'HUI, 14 JUIN 2019,
NOUS DEMANDONS NOTRE DROIT
À UN TRAVAIL DIGNE**

CONTRE LA DISCRIMINATION DES FEMMES* ÂGÉES

Sur le marché de l'emploi, être une femme de plus de 50 ans s'avère désespérant: licenciées, discriminées à l'embauche ou retraitées précaires, nous estimons que ces formes particulières de sexisme doivent cesser.

NOUS DEMANDONS DES RETRAITES DIGNES

POUVOIR TRAVAILLER, MAIS PAS JUSQU'À 65 ANS

Discriminées en raison de notre âge et de notre genre, nous nous retrouvons trop souvent sans travail dès la cinquantaine. Trop souvent nous devenons chômeuses longue-durée, sans véritable perspective d'en sortir. Une fois nos droits aux indemnités épuisés, il ne nous reste que l'aide sociale jusqu'à l'âge de la retraite, pour autant que l'on y soit éligible, ou des emplois de solidarités insuffisamment payés!

Quant à l'âge de la retraite, des projets de l'augmenter à 65, voire 67 ans, sont en cours! Ceci est tout simplement inacceptable! Il faut permettre aux femmes* d'avoir accès à une retraite digne plus tôt.

UNE AVS DIGNE

Il faut que le montant de l'AVS soit suffisant pour couvrir nos besoins élémentaires, même si nous avons des interruptions de carrière et si nous avons un revenu inférieur toute notre vie, en raison des discriminations salariales et professionnelles. Nous avons déjà eu à assumer les conséquences du sexisme toute notre vie active, nous avons contribué au système économique en travaillant injustement gratuitement pour l'éducation de nos enfants, les soins de nos proches et les tâches ménagères. Nous avons peut-être sacrifié notre carrière professionnelle pour cette raison. Nous voulons que cet investissement soit reconnu et que notre retraite nous mette à l'abri de la dépendance et de la servitude.

DES COTISATIONS ÉGALITAIRES POUR LE 2E PILIER

Le taux de cotisation LPP devrait être le même pour toutes et tous, c'est-à-dire qu'il cesse d'augmenter avec l'âge et qu'il ne constitue pas un frein de plus à l'embauche des seniors ou un motif de licenciement en cas de restructuration. Le système actuel est injuste pour les employé-e-s qui doivent cotiser plus en vieillissant, et incite les employeurs à ne pas engager des travailleuses plus âgées, ou à s'en séparer.

De plus, il faut que la cotisation LPP soit obligatoire pour tous les revenus, dès le 1er franc. Actuellement, il faut au minimum gagner 21'50 CHF par an pour cotiser au 2e pilier. Cela pénalise les femmes* qui travaillent à temps partiel et qui sont souvent contraintes de cumuler plusieurs activités professionnelles. Les contrats sur appel ou les CDD de moins de 3 mois dispensent les employeurs de cotiser pour notre retraite.

ÊTRE PROTÉGÉES DE LA PAUVRETÉ

Si nous perdons notre emploi, nos revenus sont insuffisants pour nous prémunir de la pauvreté et nos retraites sont insuffisantes. Un toit sur la tête est parfois la seule chose que nous possédons et cela nous prive de l'accès à l'aide sociale. Nous voulons que la fin de droit au chômage en tant que senior ne nous expose pas au dénuement.

ÊTRE RECONNUES ET SOUTENUES PAR NOS REPRÉSENTANT-E-S

Invisibles et ignorées, nous voulons que les syndicats et les institutions développent des programmes pour les femmes seniors.

POUR LA RECONNAISSANCE DES SPÉCIFICITÉS DU TRAVAIL DE SOINS

Dans un contexte où le travail de soins, rémunéré ou non, est majoritairement assumé par les femmes*, nous assurons à titre professionnel le maintien à domicile des personnes malades, dépendantes ou âgées, la garde et l'éducation des enfants, et les travaux ménagers. La prise en charge et l'accueil des enfants et des plus vulnérables n'est actuellement pas assurée de manière suffisante par les structures publiques. En conséquence, les soins sont assurés par les employées de maison engagées directement par des personnes ou des structures privées. Malgré notre fonction essentielle, nos conditions de travail sont souvent précaires.

S'OCCUPER D'AUTRUI : UN TRAVAIL QUALIFIÉ

Notre société considère que ces tâches sont « naturelles » pour les femmes*. Pourtant, que ce soit dans une structure externe privée (EMS, clinique), à domicile (employée de maison), travailler dans le secteur des soins implique de grandes compétences acquises sur une longue durée. La nature de notre travail inclut un lien émotionnel fort avec la ou les personnes bénéficiaires de soins. Cela ne signifie pas que notre employeur peut tout exiger de nous.

PRENDRE SOIN DES AUTRES : L'ENJEU ET LA VALEUR DU TEMPS

Travailleuses engagées dans une structure d'accueil privée, on nous demande de plus en plus de rationaliser la durée de nos interventions, indépendamment des besoins des bénéficiaires de soins. Pourtant, nos salaires restent bas, et le travail épuisant. « Vous n'avez pas besoin de temps, faites comme on vous dit » rythme nos journées de travail.

Travailleuses engagées par des personnes privées à leur domicile, nous sommes à disposition pendant de très longues périodes. Sans application de la Loi sur le Travail et ses limitations de la durée du travail, nous assistons parfois des personnes 24h/24h, ou assurons de longues nuits de veille. Pourtant, seule une petite partie de ce temps est rémunérée. Nous demandons la reconnaissance de la mise à disposition de notre temps par un salaire lui correspondant.

TRAVAILLEUSES DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE : LE DROIT À UNE VIE PRIVÉE ET DES HORAIRES DE TRAVAIL

Souvent, dans l'économie domestique, nous sommes directement logées chez notre employeur, dans une chambre à son domicile. Il est ainsi très compliqué pour nous d'avoir une vie privée, et du temps pour nous. Nous demandons à ce que nos horaires de travail soient planifiés, et que ceux-ci nous permettent de vivre et prendre du temps de repos.

POUR TOUTES : UN SALAIRE MINIMUM POUR UNE DURE DE TRAVAIL RAISONNABLE

Nous demandons un salaire minimum à 23 francs de l'heure, la réduction du temps de travail, et des contrôles vérifiant le respect de ce montant. Nous demandons à ce que chacune de nos heures de travail soit reconnue et payée. Nous demandons une vraie grille de salaire reconnaissant nos qualifications réelles.

DES ALLOCATIONS COHERENTES

Nous sommes parfois engagées pour prendre soin d'une personne bénéficiaire d'une allocation pour impotent. L'allocation sert alors à payer notre salaire, mais n'est souvent pas suffisante. Nous demandons à ce que cette allocation corresponde au coût réel d'une ou plusieurs employées, selon les vrais besoins de la personne, surtout si l'assistance nécessaire est permanente.

CONTRE LES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES DU CHÔMAGE

Nous avons travaillé et cotisé aux assurances sociales, nous avons perdu notre emploi, souvent à la suite de discrimination sexiste. Nous avons le droit de bénéficier du chômage. Pourtant, en tant que chômeuses*, notre potentiel n'est jamais pleinement considéré. Nous sommes enfermées dans le racisme et le sexisme de l'institution du chômage qui, plutôt que de nous accompagner vers l'accomplissement professionnel, nous enferme dans des stéréotypes.

NOUS DEMANDONS UNE INSERTION PROFESSIONNELLE QUI NOUS CORRESPONDE, LIBRE DE PRÉJUGÉS RACISTES ET SEXISTES

L'ÉGALITÉ DEVANT LA PARENTALITÉ

La société ne veut toujours pas reconsidérer sa politique de prise en charge publique d'accueil des enfants et il manque 4000 places de crèche à Genève. Les tâches quotidiennes éducatives, ménagères et de soins demeurent en grande partie réservées aux femmes. Ainsi, l'économie repose sur leur double journée de travail. Si ce modèle est invisible quand nous devons jongler entre vie professionnelle et vie familiale, il est instrumentalisé par l'Office cantonal de l'emploi qui jette le doute sur notre aptitude au placement.

Nous exigeons que, comme le veut la Loi sur l'assurance chômage (LACI), les justificatifs concernant la garde d'enfant(s) ne soient plus demandés systématiquement aux mères, mais seulement en cas de doute avéré pour les deux parents, et nous voulons que son usage soit aboli tant que le nombre de places de crèche ne sera pas suffisant pour répondre aux besoins des parents.

DES POSSIBILITÉS PROFESSIONNELLES

Les obstacles à l'embauche sont nombreux et nous devons faire face aux contraintes d'une administration publique qui subit continuellement des coupes budgétaires. Lorsque nous sommes au chômage, si notre permis de travail arrive à échéance, l'Office cantonal de la population délivre une at-

testation provisoire qui n'est valable que trois mois et coûte 25.- CHF. Cette attestation attire l'attention des employeurs qui rechignent à engager une personne dont le statut apparaît comme précaire. Ceci constitue un frein de plus à notre insertion et une discrimination institutionnelle. Nous voulons que notre permis puisse être renouvelé pendant une période de chômage.

L'ÉGALITÉ DEVANT L'INSERTION

Immigrées, les formations que nous avons effectuées avant notre arrivée en Suisse ou en Europe sont ignorées, et nous sommes dirigées vers des métiers non qualifiés, de ménage ou de soins à la personne, parce que ces métiers sont présumés "naturels" pour nous.

Ce ne sont pas notre origine présumée et notre genre qui doivent conditionner les mesures d'insertion qui nous seront proposées, c'est notre expérience et nos diplômes. Nous voulons que les conseillers-ères nous accompagnent de leurs mieux vers la validation et la valorisation de nos compétences et de nos formations.

Nous voulons que les conseillers-ères soient formé-e-s aux questions de racisme et de sexisme, et que cette formation puisse être délivrée à tous les organes qui appliquent la LACI, du point de vue des prestations et de l'orientation professionnelle.

POUR LA RECONNAISSANCE DES TRAVAILLEUSES* SANS-PAPIERS OU IMMIGRÉES

Lorsqu'on est immigrée, avec ou sans papier, les embûches sont multiples sur notre parcours professionnel. L'insécurité administrative dans laquelle nous sommes en raison de notre statut de séjour fait que nous sommes encore plus vulnérables aux abus patronaux et masculins, avec peu de moyens pour nous défendre. Ces discriminations multiples doivent cesser, et pour cela, nous devons pouvoir construire une vie stable.

NOUS DEMANDONS DES PERMIS STABLES, UNE RECONNAISSANCE DE NOS QUALIFICATIONS ET DES POSSIBILITÉS PROFESSIONNELLES

NOUS VOULONS DES PERMIS DE SÉJOUR STABLES ET LA FIN DES TRACASSERIES ADMINISTRATIVES

C'est la seule façon d'avoir accès à des emplois où les conditions de travail sont respectées, et avoir la sécurité de l'emploi. Les retards dans le traitement de nos demandes de permis, le manque de transparence de l'OCPM, les tracasseries administratives qui balaient 10 ans de vie pour deux semaines de retard dans une démarche, tout cela nous rend précaires et vulnérables aux abus.

UN ACCÈS À LA JUSTICE SANS RISQUE DE RENVOI

En tant que personnes sans statut légal, nous avons accès à la justice des Prud'hommes, mais nous voulons aussi un accès à la justice pénale, si nous avons été victimes d'usure, de violences sexuelles, de violences racistes, etc., sans risque de renvoi.

UNE POLITIQUE MIGRATOIRE OUVERTE ET NON DISCRIMINATOIRE

Aujourd'hui, pour obtenir un permis de travail en Suisse, nous dépendons souvent du regroupement familial ou de la carte de légitimation d'un employeur diplomate, ce qui nous met dans une situation de dépendance et donc de vulnérabilité, que ce soit vis-à-vis de notre conjoint-e ou de notre employeur.

L'opération Papyrus, fruit d'une longue lutte du syndicat pour et avec les personnes sans statut légal a permis à nombre d'entre nous de se régulariser. Ce système doit se développer et devenir automatique et pérenne, avec des conditions d'accès à la régularisation moins contraignantes.

Nous voulons que la Suisse applique une politique migratoire qui permette à toutes et tous d'obtenir un droit au séjour stable, qui ne dépende ni de notre situation matrimoniale ni de la situation d'un employeur, et qui garantisse la liberté de déplacement et d'établissement.

LA RECONNAISSANCE ET UN ACCÈS AUX FORMATIONS

Nous voulons que nos qualifications, formations, diplômes, expériences professionnelles faites ici ou ailleurs, soient mieux reconnues en Suisse. De plus, nous voulons pouvoir évoluer professionnellement, en-dehors des préjugés et des stéréotypes sexistes et racistes qui influencent de façon négative notre insertion professionnelle.

POUR UN SYSTÈME FÉMINISTE DE GARDE D'ENFANTS

Dans notre système, la garde d'enfants est quasi intégralement prise en charge par les mères*. Lorsque celles-ci travaillent, pour faire garder les enfants, il y a peu de possibilités. Les solutions de garde subventionnées par les communes sont insuffisantes. Parfois, il faut engager une autre femme pour assurer à notre domicile la garde et l'éducation de notre enfant en âge pré-scolaire. Il faut que notre société réfléchisse à cela de façon conséquente, car les droits des employées sont trop souvent bafoués. Cette réflexion est une urgence pour nous, féministes, que nous soyons employées ou mamans.

NOUS DEMANDONS QUE TOUT SOIT MIS EN OEUVRE POUR QUE LE SYSTÈME DE GARDE D'ENFANTS N'EXPLOITE PLUS AUCUNE FEMME.

NOUS VOULONS UN LONG CONGÉ PARENTAL

Pour que chaque parent puisse s'investir dans l'accueil de l'enfant durant les premiers mois. C'est la seule façon de vraiment impliquer les pères dans le quotidien, un rôle concret dans l'éducation et les tâches ménagères.

NOUS VOULONS LES MOYENS DE FAIRE GARDER NOS ENFANTS DIGNEMENT

Nous voulons que chaque salaire soit suffisant pour vivre et pour élever des enfants, ce qui implique qu'il soit possible pour chacun-e de bénéficier de places de crèche (il manque actuellement 4000 places pour couvrir les besoins de la population genevoise), soit d'employer une personne à des conditions exemplaires. Nous ne voulons plus avoir à faire le choix de quitter un emploi par manque de moyens pour faire garder nos enfants.

Nous voulons la fin des discriminations dans le travail qui ont pour conséquence des salaires plus bas que ceux des hommes : au retour de maternité, nous ne voulons plus rencontrer ni de plafonds de verres, ni de licenciements, ni de baisse imposée de nos responsabilités. Nous voulons que nos compétences professionnelles soient reconnues au même titre que celles des hommes, que

nous soyons mères ou non, et que l'environnement et le temps de travail permettent à chacun-e de faire face à ses obligations familiales.

Nous demandons la création en suffisance de crèches de qualité, où les conditions de travail doivent être exemplaires et la protection de la santé physique et psychique des employé-e-s garantie. Nous voulons que l'État subventionne le fonctionnement des crèches comme le prévoit la Constitution. Nous voulons que l'accueil des enfants d'âge pré-scolaire soit public et gratuit à l'instar de l'école. Nous voulons au minimum que l'accueil familial de jour soit subventionné comme les crèches pour garantir des conditions de travail correctes (salaire, horaire) et une tarification proportionnelle au revenu des parents.

NOUS VOULONS DES MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES NOUNOUS

Nous voulons que les travailleuses domestiques et les accueillantes familiales de jour puissent avoir accès à de la formation continue, afin de pouvoir être employées, si elles le souhaitent, dans les structures publiques d'accueil des enfants. Nous voulons qu'elles soient libres de tout rapport de dépendance envers leurs employeurs, que ce soit pour leur logement ou pour leur permis.

POUR DES REVENUS SUFFISANTS, LA DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET LA CRÉATION D'EMPLOIS SOCIALEMENT UTILES

Pour sortir de la situation de précarité dans laquelle nous nous trouvons, situation qui se généralise, il faut faire front ensemble contre le phénomène de travailleuses et travailleurs pauvres, contre les emplois qui nous aliènent et contre l'exploitation. Ce d'autant plus qu'en tant que femmes*, cette précarité nous rend davantage vulnérables aux abus patronaux et aux violences sexistes. Le droit au travail est consacré par le Pacte international de l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. Il affirme que toute personne doit pouvoir gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté, et que sa rémunération procure au minimum un salaire équitable qui permet une existence décente.

NOUS DEMANDONS QUE LE DROIT AU TRAVAIL DIGNE SOIT UNE RÉALITÉ

UN SALAIRE MINIMUM CANTONAL DIGNE

A Genève, 10% des travailleurs-euses ont un salaire inférieur à 23 CHF de l'heure, soit moins de 4000 CHF pour un plein temps. La moitié touche un salaire même inférieur à 3500 CHF. Ces salaires ne permettent pas de vivre dignement sans recourir à de multiples aides publiques. Deux tiers des salarié-e-s directement concerné-e-s sont des femmes. Nous voulons faire cesser le phénomène de travailleuses pauvres grâce à la mise en place de ce salaire minimum.

LA CRÉATION D'EMPLOIS QUI METTENT L'HUMAIN ET LA NATURE AU CENTRE

Nous exigeons que le canton mène une politique volontariste de création de places de travail. Ces places de travail doivent poursuivre des buts d'intérêt public, de services et de soins à la personne, et doivent contribuer à la sauvegarde de l'environnement.

Cela peut être rendu possible par une meilleure redistribution des richesses, et par la diminution du temps de travail, sans diminution de salaire, bien entendu. Baisser le temps de travail est également une façon de mettre l'humain et la nature au centre.

DES AIDES SOCIALES SUFFISANTES SANS STIGMATISATION

Quand les aléas de la vie nous amènent à avoir besoin de recourir à l'aide sociale, nous nous rendons vite compte que ce système est dur avec nous. Les montants sont très bas, et nous avons de la difficulté à joindre les deux bouts. Dans la société, nous sommes également stigmatisées en tant que bénéficiaires de l'aide sociale. Ces éléments, pauvreté et stigmatisation, ont pour effet de compliquer notre participation à la société et notre réinsertion professionnelle. Nous voulons de la bienveillance et de la compréhension, et plus concrètement de vrais programmes qui nous encouragent et nous forment pour pouvoir retrouver du travail.

QUI SOMMES-NOUS ?

Militantes du syndicat SIT, nous nous sommes réunies depuis quelques mois pour préparer la Grève féministe/grève des femmes*.

En recherche d'emploi ou issues des secteurs du tertiaire privé, nous avons commencé par partager nos témoignages. Nous avons partagé nos parcours personnels et discuté des violences et des discriminations que nous avons subies ou que nous subissons actuellement. Chacune dans sa langue, chacune avec ses mots.

Sur cette base, en mettant en commun nos expériences, nous avons réfléchi au fond du problème, et élaboré des pistes de solutions collectives. Cette brochure est le résultat de ces rencontres.

Nous ne sommes pas des femmes précaires. Nous sommes des femmes précarisées par un système qui discrimine et exploite. Le problème de la précarité, nous le vivons en commun, et c'est ensemble et solidaires que nous voulons en venir à bout.

Genève, le 7 juin 2019

OUI, J'ADHÈRE AU SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts.

Nom _____

Prénom _____

Né-e le _____ Sexe _____ Permis _____

Nationalité _____ N° AVS _____

Adresse (+C/O) _____

N° Postal _____ Localité _____

Tél. fixe _____ Tél. portable _____

Adresse e-mail _____

Employeur/Entreprise _____

Profession exercée _____

Taux d'occupation _____ % Salaire brut _____

Je désire payer ma cotisation tous les 2 - 3 - 4 - 12 mois (entourer ce qui convient)
Le montant de la cotisation est mensuel. Elle peut se payer tous les deux, trois, ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

Genève, le _____ Signature _____

Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle	Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle
<input type="checkbox"/> moins de 1200.-	8.40.-	<input type="checkbox"/> de 3601.- à 3900.-	27.30.-
<input type="checkbox"/> de 1201.- à 1500.-	10.50.-	<input type="checkbox"/> de 3901.- à 4200.-	29.40.-
<input type="checkbox"/> de 1501.- à 1800.-	12.60.-	<input type="checkbox"/> de 4201.- à 4500.-	31.50.-
<input type="checkbox"/> de 1801.- à 2100.-	14.70.-	<input type="checkbox"/> de 4501.- à 4800.-	33.60.-
<input type="checkbox"/> de 2102.- à 2400.-	16.80.-	<input type="checkbox"/> de 4801.- à 5100.-	35.70.-
<input type="checkbox"/> de 2401.- à 2700.-	18.90.-	<input type="checkbox"/> de 5101.- à 5400.-	37.80.-
<input type="checkbox"/> de 2701.- à 3000.-	21.-	<input type="checkbox"/> de 5401.- à 5700.-	39.90.-
<input type="checkbox"/> de 3001.- à 3300.-	23.10.-	<input type="checkbox"/> de 5701.- à 6000.-	42.00.-
<input type="checkbox"/> de 3301.- à 3600.-	25.20.-	(et ainsi de suite)	

LE SIT

Le SIT regroupe des travailleurs-euses résolu-e-s à défendre leurs intérêts communs face aux employeurs et au pouvoir politique, et à lutter pour l'instauration d'une société d'hommes et de femmes libres et responsables.

Parmi les objectifs du SIT se trouve depuis toujours le fait de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, et comporte une **commission Femmes** qui se réunit une fois par mois.

Indépendant de tout parti politique, il n'existe que par la volonté de ses membres. Les militant-e-s qui le désirent peuvent participer aux divers comités de secteurs, groupes de travail ou commissions (Hôtellerie Restauration, économie domestique, chômeuses, migration, etc.) qui se rencontrent une fois par mois pour parler ensemble et décider des stratégies syndicales à suivre pour leur secteur.

Permanences syndicales:

Tertiaire privé: Entretien, régies, services, commerces, agriculture, hôtellerie, restauration, **économie domestique**, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, garages, sécurité, horlogerie, industrie, médias, transports, finances, etc.

♦ **mardi et jeudi de 14h à 18h**

Travailleuses et travailleurs sans statuts légal (sans-papiers)

- ♦ lundi de 16h à 19h30
- ♦ jeudi de 14h à 17h
- ♦ vendredi de 9h à 12h


syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

16, rue des Chaudronniers
cp 3287, 1211 Genève 3
t +41 22 818 03 00
f +41 22 818 03 99
sit@sit-syndicat.ch
sit-syndicat.ch
fb: www.facebook.com/SITsyndicat

LA CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

- ♦ Un accueil humain par une équipe motivée et compétente
- ♦ Une grande disponibilité pour l'ouverture et le suivi de votre dossier
- ♦ Des réponses à toutes vos questions concernant l'assurance chômage
- ♦ Un lien étroit avec le syndicat qui peut vous soutenir dans vos démarches contre votre employeur en cas de fin conflictuelle de contrat et vous informer sur les conditions à respecter pour un nouvel emploi

La caisse vous reçoit tous les jours

- ♦ Lundi-vendredi de 9h à 13h
Rue de Montbrillant 38
Juste à côté de l'OCÉ
- ♦ Mardi de 14h à 17h
Rue des Chaudronniers 16
Dans les locaux du syndicat
- ♦ Par téléphone de 9h à 12h
au 022 818 03 33
- ♦ Par courriel : caisse@sit-syndicat.ch

À la caisse du SIT, tou-te-s les collaborateurs-trices sont des gestionnaires de dossiers en mesure d'assurer le suivi de votre dossier de chômage

**N'HESITEZ PAS,
CHOISISSEZ-LA !**